



Demande de réservation du centre culturel

Nom _____ Adresse _____

Prénom _____

 _____ Nombre de personnes _____

Manifestation _____

Date et heures de la manifestation _____

Occupation du _____ à partir de _____ heures jusqu'au _____ à _____ heures

Compte bancaire _____

<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Jour(s)</i>	<i>Taxes</i>
<input checked="" type="checkbox"/> caution		400,00 €
<input type="checkbox"/> salle de spectacle		300,00 € / jour
<input type="checkbox"/> scène		45,00 € / jour
<input type="checkbox"/> salle annexe		140,00 € / jour
<input type="checkbox"/> salle cuisine		45,00 € / jour
<input type="checkbox"/> comptoir		200,00 € / jour
<input type="checkbox"/> cuisine uniquement pour réchauffer des plats		100,00 € / jour
<input checked="" type="checkbox"/> nettoyage		30,00 € / heure
Total à payer:		

Divers :

<i>Nombre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Désignation</i>
	Chaises		Podiums
	Tables		Porcelaine
	Verres		

- **La caution** est à payer au plus tard **10 jours après l'accord de notre Administration** sur le compte suivant :

IBAN LU30 1111 0025 4422 0000, Code BIC CCPLLULL

Prière d'indiquer la « date de la manifestation » ainsi que « votre nom et prénom »

Le paiement de la caution vaut réservation définitive.

- **La résiliation** de la réservation sera facturée comme suit :

Dans un délai inférieur à 2 mois avant la date réservée : 50% de la caution.

Dans un délai inférieur à 1 mois avant la date réservée : 75% de la caution

Dans un délai inférieur à 1 semaine avant la date réservée : 100% de la caution.

Nous vous prions de bien vouloir appeler au moins une semaine avant l'événement au numéro de téléphone 661 153 855 pendant les heures de travail (08.00-12.00 et de 13.00-17.00 heures).

Date et signature

Vu et retourné avec l'accord de notre Administration
Colmar-Berg, le
Le fonctionnaire délégué,

Afin de garantir la tranquillité dans le voisinage, il est interdit de laisser ouvertes les portes et les fenêtres du centre culturel.

Toutes les manifestations dans le centre culturel doivent se dérouler sous le régime COVID-CHECK. Le locataire est responsable pour l'application des mesures du régime COVID-CHECK.